



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Certification en langue étrangère anglais – session 2024

---

### Instruction du 23 novembre 2023 relative à la certification de langue anglais

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Inspection pédagogique régionale langues vivantes**

Affaire suivie par : Benjamin BAUDIN et Mélanie HERMENT  
Tél : 06 34 10 64 80 et 06 86 30 47 06  
Mél : [benjamin.baudin@ac-creteil.fr](mailto:benjamin.baudin@ac-creteil.fr) et [melanie.herment@ac-creteil.fr](mailto:melanie.herment@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics ou privés sous contrat avec l'Etat disposant de l'enseignement de spécialité LLCER, de sections européennes en anglais, de sections internationales et de sections de techniciens supérieurs agricoles option technico-commercial.*

*S/c de Mesdames les inspectrices d'académie – directrices académiques et Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

---

La certification en anglais est pleinement intégrée à un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration du niveau des élèves en langues étrangères. Elle permet de reconnaître et valoriser leurs compétences linguistiques et s'inscrivent en cohérence avec les autres dispositifs d'évaluation en langue mis en place par le ministère (Ev@lang collège, attestation de langue adossée au baccalauréat, évaluation CEDRE).

Née du partenariat entre **Cambridge English Language Assessment** et le **Ministère de l'Éducation Nationale**, cette certification gratuite attestera d'un niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sorties possibles aux niveaux B1 et C1 des compétences en langues du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL).

#### **Public concerné :**

Le public concerné par la certification Cambridge en anglais est composé des élèves volontaires suivants :

- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux et technologiques ;
- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales britannique, américaine et australienne ;
- élèves de classe de terminale inscrits en enseignement de spécialité LLCER anglais ou LLCER anglais, monde contemporain ;
- étudiants de deuxième année de la section de technicien supérieur agricole option technico-commercial

#### **Calendrier :**

**L'inscription** des élèves et des étudiants se fait sous la responsabilité du chef d'établissement via l'application Cyclades du lundi 20 novembre au vendredi 08 décembre 2023.

Lors de l'inscription, le chef d'établissement devra signaler au SIEC les candidats en situation de handicap au plus tard le jeudi 07 décembre 2023, en particulier pour les candidats nécessitant des sujets adaptés.

**La convocation des candidats** et des enseignants aux épreuves écrites et orales relève de la responsabilité des chefs d'établissement.

### **Le déroulement des épreuves**

- La date des épreuves écrites en établissement est fixée au mercredi 13 mars 2024, de 9h à 13h.
- Les épreuves orales se déroulent entre le lundi 05 février 2024 et le vendredi 29 mars 2024.

Les corrections se feront en établissement, dans le respect des dates butoir de saisie des notes :

- Le **26 mars 2024** pour l'épreuve orale
- Le **02 avril** pour les épreuves écrites.

Les bordereaux de remontée des notes seront téléchargeables via Cyclades. **Seuls les professeurs habilités, ayant bénéficié d'une formation Cambridge, sont autorisés à évaluer les élèves.**

**Les professeurs qui évaluent les élèves ne peuvent en aucun cas être les professeurs des élèves.**

### **Habilitation des professeurs correcteurs et formations académiques**

Chaque établissement doit disposer a minima de **trois professeurs habilités pour répartir les copies et les interrogations orales.** Je vous remercie de bien vouloir veiller à ce qu'un nombre suffisant de professeurs de votre établissement soient habilités par rapport au nombre d'élèves présentant la certification, et de vous assurer par ailleurs de leur disponibilité au regard du calendrier des épreuves.

Pour rappel, les enseignants d'anglais non-habilités, de même que les enseignants de DNL, ne peuvent participer aux opérations ni de passation ni de correction.

De façon à habilitier l'ensemble des enseignants correcteurs de l'écrit et de l'oral, une formation académique **obligatoire** d'un jour et demi aura lieu en janvier 2024. Les deux IA-IPR d'anglais en charge de la certification, Mélanie HERMENT ([melanie.herment@ac-creteil.fr](mailto:melanie.herment@ac-creteil.fr)) et Benjamin BAUDIN ([benjamin.baudin@ac-creteil.fr](mailto:benjamin.baudin@ac-creteil.fr)) établiront la liste des professeurs à former à partir des remontées de besoins effectuées par les chefs d'établissement ou les coordonnateurs de discipline.

Toute équipe d'anglais inscrivant des élèves à la certification s'engage à

- organiser la passation des épreuves orales dans son établissement ;
- assurer la correction des copies dans l'établissement;
- participer, si ce n'est déjà fait, aux formations préalables prévues pour habilitier les professeurs.

**Dans le cas où l'un de ces engagements n'est pas respecté, les élèves inscrits ne pourront pas passer la certification.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la mise en place de cette certification qui participe de la valorisation des compétences en langue de nos élèves. Nous vous remercions de diffuser cette information auprès des publics concernés.

Charles NAÏM, Doyen des IA-IPR  
Benjamin BAUDIN et Mélanie HERMENT, IA-IPR d'Anglais